



VILLE DE  
LA FERTE-SOUS-JOUARRE

# CONTRAT DE VILLE

## « Résidence Montmirail »

### 2015 - 2020

Quartier « Square Montmirail et Parc de Condé »

Ville de La Ferté-sous-Jouarre

## Préambule

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis de redéfinir la géographie prioritaire à partir d'un critère unique : la concentration de population à bas revenus, car il synthétise à lui seul les différentes formes de difficultés sociales.

Ce nouveau critère unique a entraîné le classement du quartier «Square Montmirail et Parc de Condé » de La Ferté-sous-Jouarre, en politique de la ville. (cf. cartographie en annexe 1)

Cette décision implique pour les acteurs publics : collectivités, Etat, organismes sociaux, opérateurs publics... l'élaboration d'un contrat de ville pour la période 2015-2020.

Ce contrat s'appuie sur la construction d'une vision commune de long terme pour ces quartiers, autour de trois piliers fondamentaux : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi, tout en prenant en compte les axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et l'appui aux actions favorisant la prise en compte de la citoyenneté.

Dans le cadre de ces contrats de ville, des conseils citoyens sont également créés dans les quartiers prioritaires. Ils participent aux instances de pilotage du contrat et constituent un espace ouvert aux initiatives des habitants.

La circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville 2015 / 2020 et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant autour des trois piliers les dimensions sociale, urbaine et économique et quatre axes transversaux : jeunesse, égalité femme-homme, lutte contre les discriminations, citoyenneté (axe ajouté au contrat, compte-tenu de l'importance de cette thématique dans le contexte actuel) ;
- un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité ;
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de coconstruction avec les habitants.

A travers ce contrat, les signataires s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à concourir au double objectif énoncé à l'article 1er de la loi : la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

## Liste des signataires

- L'Etat représenté par Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet
- La Commune de La Ferté-sous-Jouarre représentée par Monsieur Ugo PEZZETTA, Maire de la Ville
- La Communauté de Communes du Pays Fertois représentée par Monsieur Gérard GEIST, Président
- Le Département de Seine-et-Marne
- La Région d'Ile-de-France
- Le Procureur de la République
- L'Inspectrice, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Seine-et-Marne
- L'Agence Régionale de Santé
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Le Pôle Emploi
- L'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne
- Trois Moulins Habitat
- Les chambres consulaires (Chambre de Commerces et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat)

## Processus d'élaboration du contrat de ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Le contrat de ville de La Ferté-sous-Jouarre a été élaboré à partir d'un diagnostic partagé et participatif du territoire, visant à traiter l'ensemble des enjeux de cohésion sociale, de cadre de vie, d'emploi et de développement économique.

Ce diagnostic territorial participatif a été conjointement piloté par la Ville de La Ferté-sous-Jouarre, la Communauté de Communes du Pays Fertois et les représentants de l'Etat. Il a permis de mettre en lumière les atouts et les faiblesses du quartier prioritaire au sein de l'espace communal et intercommunal.

Le diagnostic a permis d'impliquer les différents partenaires agissant sur le territoire et tout particulièrement les services de la Ville de La Ferté-sous-Jouarre et les services de l'Etat. Il a également associé étroitement les autres partenaires, institutionnels ou associatifs, notamment les représentants d'habitants.

Ce travail partenarial avait pour objectifs de définir des enjeux et les priorités d'intervention qui structurent le projet territorial dans les champs définis par les trois piliers fondamentaux du contrat de ville.

Il a donné lieu à la mise en place de trois groupes de travail ayant rassemblé une quarantaine d'acteurs. Ces groupes ont permis de mobiliser les partenaires, de préciser le niveau de mobilisation actuel des politiques de droit commun de l'État et des collectivités sur le territoire concerné, de définir les forces et faiblesses du territoire en terme de ressources et de besoins.

### Les partenaires associés à ce travail

Groupe de travail « cohésion sociale »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services municipaux de La Ferté-sous-Jouarre : Maison de la petite enfance - Centre Communal d'Action Sociale - Service scolaire - Service des sports - Service de la culture</li> <li>• Maison Des Solidarités</li> <li>• Communauté de Communes du Pays Fertois et son Centre Social</li> <li>• Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne</li> <li>• Services de l'Etat</li> <li>• Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence</li> <li>• Secours Populaire</li> <li>• Croix Rouge Française</li> <li>• Association Vir'volt</li> <li>• Etablissements scolaires de La Ferté-sous-Jouarre : Collège La Rochefoucauld, Lycée Samuel Beckett, Direction Départementale des Services de l'Education Nationale, Institution Sainte Céline</li> </ul>
Groupe de travail « habitat et cadre de vie »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services municipaux de La Ferté-sous-Jouarre : Police municipale - Service urbanisme- Services techniques</li> <li>• Bailleurs sociaux : Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne - Trois Moulins Habitat</li> <li>• Services de l'Etat</li> </ul>
Groupe de travail « emploi et développement économique »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de Communes du Pays Fertois et son Centre Social</li> <li>• Maison de l'Emploi et de la Formation du nord-est 77 et Mission Locale</li> <li>• Cellule d'Aide à la Recherche d'Emploi pour les personnes en Difficulté</li> <li>• Initiative 77</li> <li>• Services de l'Etat</li> </ul>

# **Quartier Politique de la Ville (QPV) :**

## **« Square Montmirail et Parc de Condé »**

### **Éléments de contexte**

La Ferté-sous-Jouarre est un centre urbain au cœur d'une zone rurale, à proximité de la nouvelle grande banlieue parisienne. Elle est située à 60 kilomètres de Paris. La ville possède tous les atouts d'une ville avec ses services, transports, commerces... alliés au charme de la campagne. Elle compte 9485 habitants (INSEE - 1<sup>er</sup> janvier 2015).

Excentré du centre-ville, le quartier « Square Montmirail et Parc de Condé » regroupe 1317 habitants, soit 14 % de la population totale de La Ferté-sous-Jouarre.

Il est composé de deux zones résidentielles séparées par l'avenue de Montmirail, en transversal. Ce périmètre mixe deux parcs d'habitat social en forte concentration et des espaces pavillonnaires.

Situé au Sud-Est, le «Square Montmirail » compte 240 logements locatifs. C'est le plus grand parc d'habitat social de la ville. Il est géré par l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne, avec un bâti homogène (immeubles de 4 niveaux) et récemment rénové.

A l'extrémité nord du Square Montmirail se trouve, rue du Lion, un petit îlot de 24 logements géré par Trois Moulins Habitat.

De l'autre côté de l'avenue, sur le secteur Nord-Ouest, le « Parc de Condé » compte 74 logements locatifs distribués dans une petite tour en central et des immeubles bas autour. Il est également géré par Trois Moulins Habitat.

Le quartier présente des particularités sociales fortes :

- Le quartier concentre très majoritairement une population à bas revenus (inférieurs à 60 % du revenu médian national, environ 11 250 euros par an).
- Le nombre de demandeurs d'emploi est important (plus de 200), dans un contexte global de chômage élevé sur le territoire (16 % à la Ferté).
- Les personnes sont faiblement diplômées, une partie (femmes notamment) connaît des problèmes d'illettrisme, facteurs de difficulté d'accès au marché de l'emploi.
- Les familles monoparentales sont en part importante - 29% de familles monoparentales (Square Montmirail) et 23 % (Parc de Condé).
- Des nouveaux occupants présentent des indicateurs de pauvreté beaucoup plus importants depuis quelques mois.
- Une part de la population est vieillissante (11% des personnes sont âgées de 75 ans et plus au Parc de Condé).

## Le quartier vécu

Le « quartier vécu » correspond aux lieux situés à la périphérie du Quartier Politique de la Ville fréquentés par les habitants de ce quartier (écoles, équipements sportifs, zones d'activité...).

Cette notion permettra de faire bénéficier ces équipements, infrastructures, associations situés à l'extérieur du quartier prioritaire des politiques de droit commun et des crédits spécifiques de la politique de la ville. Elle permettra également de définir un véritable projet de quartier.

Les usages et les lieux :

Associations sportives	Association Sports et Loisirs Pour Tous (ASLPT) - Cercle d'Aviron - O Bad Fertois - Basket-ball Fertois - Billard Club - Boxing Club - Budo Jitsu Club - Canoë-Kayak des Meulières - Les Fêlés du Footing - La Pédale Fertoise - Doublé Fée - Centre Equestre - Fitness Club – Vitagym - ASMF Football - Association Fertoise de Gymnastique - Gymnastique Volontaire - ASMF Handball - Judo Club des Meulières - Karaté Shukokai - Les Angélines - Musculation - Force Athlétique - Club de Natation du Pays Fertois - La Perche Fertoise - Les Tortues Géantes du Pays Fertois - Les Randonneurs du Pays Fertois - Club de Rugby du Pays Fertois - Ferté Skate - Tai-Chi-Chuan - ASMF Tennis - Tennis de table - Viet Tai Chi - En Volley Fertoise - Yoga (Gymnastique Volontaire) – Kangaroo club – Club de Rugby du Pays Fertois
Associations patriotiques	611 <sup>ème</sup> section des Médaillés Militaires - Association Amicale des Anciens Combattants Mutilés et Veuves de guerre - Comité cantonal de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA) - Souvenir Français
Entraide et solidarité	Croix Rouge Française – Restos du Cœur – Secours Populaire – Secours Catholique – Le Fertelethon – Epicerie sociale – Coallia Masep – Les Jardins d'Epicure - Planning Familial - Point Rencontre Fertois - Rotary Club - S.S.I.A.D.P.P.A (Service de Soins Infirmiers à Domicile Pour Personnes Agées) - Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
Associations artistiques et culturelles	Association des mains bleues - Amicale Laïque – Les amis d'André Planson – Les amis de l'Orgue de l'Eglise Saint-Etienne-Saint-Denis – Le Kabaret les Mains Bleues - D'art d'art - Ecole de Musique du Pays Fertois - Ecole de Théâtre Les Meuliers - Kaf Kafrine – Compagnie Royal Boui boui - Studio CREAM - Tracés libres- Association Vir'volt
Associations de loisirs et passions	Amicale des Sapeurs Pompiers - Cadets Sapeurs-Pompiers - Association Canine Fertoise - Association des Cavaliers - Le Cavalier Fou - Club Fertois de l'Amitié - Fil et Soie - Fédération des Moulins de France - Cercle Génée – Loisibrie - Moleriae (Association européenne des villes meulières)
Associations d'échanges culturels	Amitié sans frontières - Comité de Jumelage La Ferté / Zuffenhausen - Comité de Jumelage du Pays Fertois / Harborough – Association Franco-Tunisienne
Associations diverses	UPOR - Croquons les savoirs (Université populaire ouverte en réseau) - Union des Commerçants du Pays Fertois – Prisme – Les Hameaux Fertois s'animent - Comité des Fêtes – Les Parents Fertois – Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Public - Association des Parents d'Elèves Indépendants – Apprentis'sage (vient d'être créée)

Et toutes autres associations venant à se créer

Les équipements sportifs	Gymnase municipal - Complexe Valérien Baudry - Salle de boxe - Stade Réaubourg - Stade Estier - Tennis municipaux - Skate Park et Body boomers - Stade Duburcq - Gymnase La Rochefoucauld - Gymnase des Glacis - Gymnase Les Picherettes - Piscine Intercommunale
--------------------------	---

Les équipements scolaires et de la petite enfance	Ecole Dr-Brau - Ecole de la Pièce aux Ecus - Ecole Le Petit Prince - Ecole Duburcq - Ecole du Pâtis - Ecole Michel Fauvet - Collège La Rochefoucauld - Collège des Glacis - Lycée Samuel-Beckett - Institution Sainte-Céline Maison de la petite enfance
Autres structures	Centre social du Pays Fertois – Médiathèque Samuel Beckett – Musée Planson

# Gouvernance

## Le pilotage du contrat

### Le comité de pilotage

Deux types d'instances sont proposées pour le pilotage du contrat :

- Une instance technique qui pourra se réunir en formation restreinte (collectivités locales) pour le suivi courant de la mise en œuvre du contrat, en formation élargie à tout ou partie des autres signataires (Etat, Opérateurs, Bailleurs...), ainsi qu'à des représentants des habitants (Conseil citoyen), ou encore dans le cadre de réunions thématiques pour le suivi régulier des différents piliers du contrat.
- Une instance de pilotage politique rassemblant les signataires du contrat et qui associera des représentants des habitants (Conseil citoyen).

Seront présents au sein de ce comité de pilotage :

- Monsieur Le Maire de La Ferté-sous-Jouarre,
- Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- Monsieur Le Préfet de Seine-et-Marne,
- Monsieur Le Sous-Préfet de Meaux,
- Monsieur Le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- Monsieur Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- L'Inspectrice, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Seine-et-Marne
- Monsieur Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France
- Madame La Directrice de la Maison de l'Emploi,
- Madame La Directrice du Pôle Emploi de La Ferté-sous-Jouarre,
- Monsieur Le Directeur Général de Trois Moulins Habitat,
- Monsieur Le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat 77,
- Monsieur Le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Seine-et-Marne,
- Madame La Présidente de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne,
- Monsieur Le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et de Consignations d'Ile-de-France,
- Madame La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,
- Monsieur Le Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,

Le comité de pilotage a vocation à se réunir une fois par an, pour assurer un suivi et une évaluation des actions menées dans le cadre de la démarche politique de la ville. Cependant, il peut être amené à être mobilisé aussi souvent que nécessaire pour le suivi du dossier.

### Les groupes de travail thématiques

Ils sont composés par pilier :

- L'habitat et le cadre de vie
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- La cohésion sociale divisée en quatre sous-groupes :
  - L'accès aux droits et aux soins
  - La réussite éducative
  - Le sport, la culture, le lien social et la citoyenneté
  - La prévention de la délinquance

et comprendront les acteurs dédiés à chacun d'entre eux. Ils se réuniront deux fois par an et plus si nécessaire.



## **L'équipe Projet**

L'équipe projet aura en charge le pilotage technique, l'animation et le suivi du contrat de ville. Elle comprendra :

- Un chef de projet pour le contrat de ville (membre du comité de pilotage politique).
- Des chargés de projets pour chaque pilier.
- L'appui éventuel d'un adulte-relais (ou service civique) qui assurera notamment le lien avec le conseil citoyen et le développement de certains projets « citoyen », de tranquillité et de lien social.

## **Le conseil citoyen**

Le conseil citoyen est une instance de participation créée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Il est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville.

Il permet aux habitants et aux acteurs des quartiers prioritaires d'être des partenaires à part entière, étroitement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats de ville, à travers leur participation systématique à l'ensemble des instances de pilotage de ces contrats.

Il est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes (collège habitant) et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux (collège associations et acteurs locaux).

Le conseil citoyen exerce son action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrit son action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Il est constitué de quatre membres constituant le collège « habitant » et de deux membres constituant le collège « associations et acteurs locaux ».

Il est porté par le Secours Catholique de La Ferté-sous-Jouarre qui prend en charge son fonctionnement en s'engageant à respecter les principes du cadre référence.

Des financements sont dévolus à son fonctionnement, une salle est mise à sa disposition.

## Diagnostic et orientations

### Le pilier « cohésion sociale »

Acteurs concernés	Publics cibles	Dispositifs
<p>Ville de La Ferté-sous-Jouarre, son Centre Communal d'action Sociale et ses services jeunesse, enfance, culture, sport, loisir, prévention... et sa police municipale</p> <p>Communauté de Communes du Pays Fertois et son Centre social</p> <p>Préfecture</p> <p>Education nationale</p> <p>Agence Régionale de Santé</p> <p>Maison Des Solidarités</p> <p>Caisse d'Allocations Familiales</p> <p>CPAM</p> <p>Associations (social, prévention, culture, loisir, sport...)</p> <p>Bailleurs</p> <p>Gendarmerie</p> <p>Conseil Régional d'Ile-de-France</p>	<p>Enfants et adolescents 0-18 ans</p> <p>Parents</p> <p>Personnes âgées</p> <p>Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active</p> <p>Jeunes décrocheurs</p> <p>Habitants du quartier</p>	<p>Droit commun de l'Etat, de la Ville, du Département et de la Région</p> <p>Projet éducatif territorial</p> <p>Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</p> <p>Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents</p> <p>Programme d'aménagement des rythmes éducatifs</p> <p>Dispositifs d'appui au numérique</p> <p>Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance</p> <p>Instruction éducation nationale du 28 novembre 2014</p> <p>Conventions interministérielles</p> <p>Convention avec le bailleur</p>

#### I - L'accès aux droits et aux soins

Il s'agit de porter une attention particulière en direction des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires (familles monoparentales, jeunes, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, également personnes âgées et/ou isolées ...) et de prévenir le non-recours, en facilitant l'accès des publics précaires aux droits auxquels ils peuvent prétendre (Revenu de Solidarité Active, Couverture Maladie Universelle...), ce qui doit leur permettre une meilleure insertion sociale.

### • Les atouts et les forces

- Il existe une forte articulation entre la Maison Des Solidarités, l'Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et la Mission Locale sur les jeunes précaires en matière de santé, de droits, de mobilité et sur le traitement des situations complexes.
- La Mission Locale met en place une permanence de prévention sociale au Centre Social.
- Des permanences d'accès aux soins sont également assurées sur la petite enfance (vaccination, puéricultrice...).
- Les demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sur le champ de la santé (lunettes, soins dentaires...) ont, ponctuellement, la possibilité de mobiliser des aides financières du Pôle Emploi. Cependant ces aides ne sont pas priorisées à ce jour sur les publics du quartier.
- Les services sociaux assurent une présence de proximité avec des permanences régulières ou des relais.
- Le Centre Communal d'Action Sociale garantit un rôle d'instruction, d'appui et de relais en lien avec la Maison Des Solidarités. Il apporte également des aides notamment par une aide au financement d'une complémentaire santé (elle n'est pas toujours sollicitée par les personnes du quartier, notamment par les seniors).
- L'accès au numérique est facilité au Centre Social du Pays Fertois (espace ressource), avec des aides ponctuelles aux démarches administratives mais avec un enjeu de fréquentation des habitants du Square Montmirail.
- Le Centre Social met également en place une offre d'ateliers sociolinguistiques. Ces ateliers sont fréquentés par les habitants du quartier mais le nombre de places est insuffisant.
- La présence d'une épicerie sociale (gérée par le Centre Social) fournit une aide complémentaire sur le budget alimentaire et sur l'insertion sociale. Des aides alimentaires sont également fournis par différentes associations caritatives (Secours Populaire, Secours Catholique, Crois Rouge, Restos du Cœur).

### • Les faiblesses et les risques

- L'Agence Régionale de la Santé constate un faible Indice de Développement Humain sur le territoire 0,44 contre 0,57 en Ile-de-France.
- Une partie de la population connaît des difficultés d'accès à l'écrit ou à la langue, facteur de complexité d'accès aux droits.
- Une partie de la population est vieillissante : 25 % des titulaires de bail sont âgés de plus de 65 ans dans le Square Montmirail et 38 % au Parc de Condé.
- Certains publics n'ont pas recours à certaines aides (seniors vis-à-vis de la mutuelle, familles vis-à-vis de la cantine).
- Un service d'écrivain public est peu développé et reste à articuler avec les autres partenaires.
- La coordination inter-acteurs sur le volet social est faible. Ceci peut entraîner un risque de redondance des sollicitations et une difficulté de construire un suivi global.

- Des modalités d'information sur les aides et services disponibles sont à actualiser et à renouveler vis-à-vis du public mais aussi des autres acteurs.
- L'accès au numérique peut sembler parfois trop limité par rapport à la demande (notamment des jeunes).
- Le quartier connaît des problèmes d'addiction récurrents (alcoolisme et autres).
- Des jeunes concentrent des difficultés psychologiques de détresse avec une prise en charge difficile sur le territoire.
- Ce territoire ne connaît que peu d'actions de prévention sur la santé ou peu de relais des campagnes nationales.
- Le nombre de médecins généralistes dans le Pays Fertois est deux fois plus faible que sur le territoire national (55 contre 110 pour 100 000 habitants) bien qu'il soit considéré comme un zonage ambulatoire fragile par l'Agence Régionale de Santé.

### • Les enjeux

Beaucoup d'actions et de services sont présents sur le territoire, mais les démarches peuvent être menées en parallèle, ce qui est facteur de dispersion et complique le recours aux services.

Pour prévenir le non recours, il s'agit également de porter une attention particulière en direction des publics fragiles du quartier (personnes âgées, personnes en situation d'illettrisme, familles monoparentales...).

Plus que le développement d'actions nouvelles, pour les acteurs du territoire, le contrat de ville doit permettre d'organiser et de décliner une stratégie territoriale sur ce domaine, qui passe notamment par un renforcement de la coordination.

En matière d'accès aux soins, à l'inverse, le développement de nouvelles actions semble nécessaire, notamment en matière de prévention, comme la consolidation de l'offre de soins présente sur le territoire.

### • Les orientations stratégiques

#### I. Elaborer une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services

1. Renforcer la coordination sur ce domaine.

Acteurs concernés : Caisse d'Allocations Familiales / Centre Communal d'Action Sociale / Maison Des Solidarités / Centre Social / Organismes sociaux / Associations

Actions	Indicateurs
Organiser des rendez-vous réguliers inter-acteurs visant à renforcer la coordination (diagnostic, connaissance mutuelle des actions, croisement et harmonisation si besoin des pratiques et formalisation éventuelle de parcours ou procédures).  Désigner un pilote dans ce cadre.	Réalisation des rendez-vous

2. Faciliter l'accès aux ressources du territoire et lutter contre le non-recours.

Il s'agit d'améliorer l'information ciblée des publics, seniors notamment, de développer les offres existantes, de faciliter l'accès au numérique...

- ☐ Acteurs concernés : Caisse d'Allocations Familiales / Centre Communal d'action Sociale / Maison Des Solidarités / Centre Social / Organismes sociaux / Associations / Ecrivain public.

Actions	Indicateurs
Faire connaître les aides disponibles sur le territoire en améliorant l'information ciblée en lien avec le conseil citoyen et la maison de quartier, mais également avec le centre social.	Réalisation de l'action
Développer l'offre sociolinguistique en permettant à un plus grand nombre d'y accéder (soit en favorisant le renouvellement des personnes au sein des ateliers, soit en développant le nombre de places en fonction des moyens disponibles)	Nombre de bénéficiaires du quartier
Consolider l'offre de services sur la fracture numérique et l'articuler avec les actions développées par Pôle Emploi dans ce cadre (voir pilier emploi)	Réalisation de l'action Nombre de bénéficiaires du quartier

II. **Faciliter l'accès aux soins**

1. Conduire une analyse de l'offre de premier recours et développer les actions de prévention en matière de santé (prévention, vaccination...), notamment avec le relais du centre social et avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé facilitant ainsi l'accès à la santé des personnes démunies.

- ☐ Acteurs concernés : Centre Communal d'Action Sociale / Agence Régionale de Santé / Centre Social / Médecins / Associations / Mission Locale

Actions	Indicateurs
Mise en place d'un dispositif de prévention des conduites addictives	Nombre d'actions de prévention mises en place
Mise en place d'actions relatives à la santé chez les jeunes (souffrance psychique, accès aux soins, bilan de santé...) en lien avec la mission locale mais également le centre social	Nombre d'actions de prévention mises en place
Développement d'actions de « préservation » du capital santé au long du vieillissement et de lutte contre l'isolement des personnes âgées	Nombre de personnes âgées du quartier bénéficiant du dispositif
Développement d'actions de médiation santé en direction des publics démunis pour faciliter la mise en lien avec les offreurs de soins (travailler dans ce cadre sur les incompréhensions culturelles ou linguistiques).	Réalisation de l'action et nombre de bénéficiaires
Développer une action avec la Mission Locale dans les locaux du centre social du Pays Fertois relative aux droits à la Sécurité Sociale, aux logements ou pour des démarches administratives, ainsi que pour la prévention liée à la santé.	Réalisation de l'action et nombre de bénéficiaires

## II - La réussite éducative

La réussite éducative est un point fort du contrat de ville.

### • Les atouts et les forces

- Un maillage de proximité des établissements scolaires (maternelle, primaire, collège et lycée) est présent sur le quartier.
- Une mixité scolaire est relativement assurée au niveau primaire mais plus difficile au niveau collège.
- Il existe un fort degré de coopération et de coordination primaire / collège grâce au dispositif Eclair. Ce dispositif s'arrête en juin 2015.
- Des dispositifs d'éducation prioritaire sont mobilisés : « plus de maîtres que de classes », écoles ouvertes...
- Des actions importantes sont mises en place sur le décrochage scolaire mais un manque de relais auprès des familles est constaté.
- Le lycée Samuel Beckett ouvre à la rentrée scolaire 2015/2016 une section BTS.
- Des partenariats sont déjà installés (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et des actions sont financées par la Caisse d'Allocations Familiales. Une aide aux devoirs est assurée pour le niveau primaire et au collège.
- La mise en place d'une crèche associative est prévue en proximité du quartier.

### • Les faiblesses et les risques

- En raison des trajets importants des parents actifs, ils sont peu présents le soir pour s'occuper des devoirs des enfants.
- L'accès au numérique est difficile en dehors de l'école ou à l'école.
- Des problèmes de tranquillité sont présents dans le quartier. Le cadre de vie au lycée pourra être amélioré
- Les étudiants en post-bac rencontrent des difficultés de transport.
- Un soutien de la fonction parentale est à renforcer.

### • Les enjeux

Le réseau scolaire bénéficie déjà de nombreux dispositifs d'appui qu'il s'agira de maintenir.

Il s'agit aussi de faciliter le lien entre l'école, la famille et l'enfant, en développant les partenariats autour de l'école.

Il pourrait s'agir enfin d'intervenir sur la question de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

## • Les orientations stratégiques

### I. Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances

1. Consolider les dispositifs qui ont déjà pu être développés

Acteurs concernés : Etat / Etablissements scolaires

Actions	Indicateurs
Poursuite du travail sur l'orientation effectué au collège	Taux de passage au Lycée
Poursuite du travail de liaison école- collège	Tenue des conseils école-collège
Promotion et accès aux outils numériques notamment par des sessions de sensibilisation ou par de courtes formations	Fréquence des sessions de sensibilisation / petites formations

2. Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants (développement de l'aide aux devoirs, développement du numérique, consolidation de la lutte contre le décrochage scolaire, mobilité post-bac).

Acteurs concernés : Maternelle / Ecole / Collège / Lycée / Centre Social / Conseil Départemental / Associations dont association Apprentis'sage

Actions	Indicateurs
Développer l'aide au devoir et l'accompagnement scolaire en lien avec la maison « de quartier »	Nombre d'enfants pris en charge
<p>Limitier le décrochage scolaire en renforçant les liens entre les dispositifs de l'Education Nationale : Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire au collège</p> <p>Plate-forme de lutte contre le décrochage scolaire, et les autres acteurs institutionnels et sociaux (ville, centre social, éducateurs...).</p> <p>Il s'agit de mieux impliquer les familles et de renforcer le soutien aux élèves. Une réunion de coordination pourrait être organisée dans ce cadre</p>	Nombre d'élèves décrocheurs
Consolider les programmes destinés aux élèves primo-arrivants ou les élèves allophones à l'école	Nombre d'élèves concernés
Développer les actions culturelles en lien avec les établissements scolaires (cf. axe culture)	Réalisation des actions

### II. Renforcer la parentalité et impliquer les parents dans la réussite éducative

1. Renforcer le lien école – famille – enfant (dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, maintien et développement des espaces de rencontre parents / écoles, développement de l'offre d'accueil de la petite enfance, etc...).

Acteurs concernés : Ville / Ecoles / Collège / Centre Social / Caisse d'Allocations Familiales

Actions	Indicateurs
Maintien du dispositif interministériel « ouvrir l'école aux parents » pour la réussite des enfants Renforcement des actions des écoles et du collège à destination des parents	Nombre de parents du quartier concernés
Développement par la Maison de la Petite Enfance de plages d'accueil (une après-midi par semaine à la halte-garderie) à destination des parents résidents du quartier Montmirail et de la rue de Condé. Organisation de rencontres de présentation en lien avec le Centre Social.	Nombre de familles et d'enfants du quartier concernées
Mobilisation du dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le soutien aux parents et enfants en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales.	Nombre de familles et d'enfants du quartier concernés
S'appuyer sur la création d'une crèche associative en proximité du quartier pour permettre aux habitants du quartier de prendre en charge les enfants, notamment sur des horaires dits « décalés » en lien avec l'emploi ou la recherche d'emploi.	Nombre de familles du quartier concernées
Favoriser l'installation d'associations encourageant la réussite éducative et le lien parent/enfant, comme l'association « Apprentis'sage ».	Nombre de familles du quartier concernées

### III - Sport, Culture, Lien social, Citoyenneté

#### • Les atouts et les forces

- Les équipements sont nombreux et variés : gymnases, stades, tennis, Skate Park, piscine, salle de boxe, centre équestre, médiathèque...
- Plus de 40 associations sportives proposent un nombre important de sports (tennis, boxe, canoë, badminton...).
- Deux centres de loisirs fonctionnent tous les mercredis et toutes les vacances scolaires pour les enfants âgés de 3 à 15 ans. L'Association Sport et Loisir Pour Tous a un rôle pivot sur ce domaine. Elle accueille près de 1000 jeunes.
- Des manifestations sportives importantes sont organisées (Course des meulières...)
- Près d'une vingtaine d'associations sont engagées sur le domaine de la culture (théâtre, chorale, musique..).
- Il existe des actions culturelles d'importance (Mains bleues, Festival de Jazz, Mangas) auxquelles participent les scolaires.

#### • Les faiblesses et les risques

- La fréquentation des enfants du quartier est faible sur l'offre de loisirs.
- Il n'existe que peu ou pas d'actions de lien social sur le quartier ni d'actions de citoyenneté structurées.



- En matière d'accès à la culture pour le scolaire, les sorties sont freinées par les coûts de déplacement élevés.

### • Les enjeux

Les acteurs, les actions et les équipements sont nombreux et globalement actifs sur le territoire. L'enjeu est donc de favoriser l'accès à ces services et aux activités culturelles, sportives et de loisirs du territoire, notamment pour permettre aux habitants de découvrir d'autres personnes ou d'autres horizons.

Concernant le lien social et la citoyenneté, il s'agit avant tout de relancer des actions structurantes, aujourd'hui en sommeil, notamment en direction des jeunes et des enfants, afin de toucher les familles. Ces améliorations sous-tendent, pour les habitants, l'appropriation, l'implication et la responsabilisation.

De façon transversale, il s'agit d'organiser et de coordonner dans ce cadre des actions de dynamique citoyenne. Cette dimension « citoyenneté » sera ainsi déclinée sur l'ensemble du contrat (cf. partie consacrée aux axes transversaux).

### • Les orientations stratégiques

#### I. Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs

1. Développer des projets culturels à destination des enfants et adolescents, renforcer la fréquentation des services de sports et de loisirs par l'intermédiation culturelle.

Acteurs concernés : Ville / Centres de loisirs / Associations...

Actions	Indicateurs
Développer des informations « pro-actives » « en pieds d'immeuble » sur les offres de loisirs disponibles sur le territoire.	Nombre d'actions dites « pro-actives » Nombre d'enfants du quartier participant aux actions de loisirs
Réfléchir à une meilleure modulation tarifaire de financement des actions des centres de loisir en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales notamment.	Réalisation de l'action
Développement de projets culturels en lien avec les écoles du quartier et à destination des jeunes	Nombre d'enfants du quartier concernés

#### II. Initier des actions structurantes de lien social et de dynamique citoyenne

1. Initier des actions et des projets de développement du lien social et de citoyenneté (valorisation de l'engagement, rencontres inter-quartiers ou intergénérationnelles : maison de quartier, fêtes de quartiers, structuration d'une stratégie citoyenneté...). Ces améliorations sous-tendent pour les habitants trois objectifs : l'appropriation, l'implication et la responsabilisation.

Acteurs concernés : Ville / Centre Social / Bailleurs / Associations...

Actions	Indicateurs
Création d'une « maison » de quartier visant à favoriser le soutien éducatif et culturel des enfants et le lien intergénérationnel.	Création du projet Nombre d'actions développées
Organisation de fêtes de quartier	Réalisation de l'action
Développer les chantiers éducatifs et l'accès aux chantiers internationaux pour les jeunes du quartier, notamment en lien avec le bailleur et des associations.	Nombre de jeunes du quartier bénéficiaires
Mise en place d'actions inter- école (chorale, ...) pour les commémorations nationales.	Réalisation de l'action Nombre de jeunes du quartier impliqués
Développer des actions de citoyenneté en lien avec les actions familiales et sociales (ludothèques, ateliers socio-linguistiques).	Nombre d'actions
Développer les actions de prévention routière à l'école en lien avec la gendarmerie et la police municipale	Nombre d'actions

## IV - Prévention de la délinquance

### • Les atouts et les forces

- La police municipale et gendarmerie sont mobilisées et ont l'habitude de travailler sur le territoire et le quartier. Des opérations concertées ont déjà été lancées et ont permis des interpellations.
- Mis à part un hall où se déroule le trafic de stupéfiants, la situation est plutôt calme dans la zone concernée.
- Le dialogue avec le bailleur « Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne » gagne en qualité et en efficacité. Une action de prévention a été engagée, visant à fermer l'ensemble des caves (qui étaient le lieu de trafics et potentiellement dangereuses). Des travaux de réhabilitation de l'environnement extérieur des bâtiments ont également été convenus.
- La montée en puissance de la police municipale est un élément fort du dispositif. Mieux organisée, mieux équipée et valorisée et plus nombreuse, la police municipale gagne en reconnaissance pour son travail de proximité, pour sa réactivité et sa connaissance des spécificités du terrain.

### • Les faiblesses et les risques

- Un très grand nombre d'acteurs impliqués (ville, gendarmerie, police, bailleurs, justice...) ne permet pas toujours un partage complet des informations et une bonne coordination.
- Une partie du travail de prévention sur certains risques de conduites et liés aux stupéfiants est à mener de façon plus régulière et systématique.
- L'absence, pour l'instant, d'interlocuteurs-clef pouvant facilement faire le lien et se poser en médiateur ou en intermédiaire dans le dialogue entre les habitants et les institutions.

## • Les enjeux

- Développer le dialogue, sur les enjeux spécifiques du quartier en matière de sécurité et de prévention.

## • Les orientations stratégiques

### I. Mieux coopérer pour assurer la tranquillité dans le quartier

1. Relancer et rénover la coopération entre l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre l'insécurité et les actes de délinquance, engagés en faveur de la prévention et de l'encadrement en direction des publics sensibles et œuvrant à la protection des victimes.

Une réunion entre tous les acteurs et notamment le Sous-Préfet et le Procureur de la République sera tenue régulièrement afin d'évaluer, de discuter et de réorienter si besoin les actions concrètes menées sur le terrain.

Il conviendra d'étudier les modalités de formalisation de cette coordination des divers acteurs concernés.

- Acteurs concernés : Les partenaires mobilisés pour protéger et prévenir

Actions	Indicateurs
Mise en place de réunions – cadre pour structurer le suivi des activités.	Réalisation de l'action
Création d'un poste d'adulte relais, médiateur, dans le quartier ou de postes de jeunes en service civique.	Réalisation de l'action

## Diagnostic et orientations

### « L’habitat et le cadre de vie »

Acteurs concernés	Publics cibles	Dispositifs
Ville et Communauté de Communes : services logement, urbanisme, propreté, Centre Communal d’action Sociale, Police Municipale, ... Préfecture Conseil régional d’Ile-de-France Bailleurs Caisse d’Allocations Familiales Gendarmerie Associations	Habitants / usagers des quartiers	Convention Ville/Bailleur Gestion urbaine de proximité (GUP) Dispositif d’abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

#### • Les atouts et les forces

- Le quartier rassemble des logements collectifs de petite taille (à « taille humaine »). Il est peu enclavé vis-à-vis du reste du territoire.
- Il est relativement calme mais marqué socialement vis-à-vis du reste de la population de la commune.
- Le bâti est entretenu. Il a fait l’objet de rénovations récentes (globales à Montmirail ou plus ciblées à Condé).
- Des actions de rénovation, d’adaptation et de requalification de certains espaces sont programmées par Trois Moulins Habitat.
- Le parc de résidences est caractérisé par une part relativement importante de grands logements.
- L’offre de stationnement résidentielle est globalement suffisante en nombre.
- Un mode de gardiennage est organisé.
- Le taux de vacance est très faible : 1%.
- Les loyers sont accessibles et relativement bas sur le parc social.
- L’occupation des logements est fortement ancienne (plus de 60 % d’occupation depuis plus de 15 ans). Des services et commerces sont en proximité (supermarché...).

- Un lien social est présent sur le quartier mais peu actif.
- Des services et des commerces sont en proximité.

#### • Les faiblesses et les risques

- Le quartier est composé de deux zones résidentielles séparées : Montmirail / Condé, ce qui est un facteur de distanciation sociale entre leurs habitants.
- Les espaces sont vastes sur le quartier, mais faiblement qualifiés. Le mobilier est vieillissant, les espaces de détente ou de jeux sont peu utilisés (Parc de Condé).
- Le quartier subit des conflits d'usage générationnels surtout autour de l'espace en cœur d'îlot au Parc de Condé.
- L'accès au Parc de Condé se fait par une voie unique qui ne dessert que le quartier.
- Un vieillissement des occupants des bâtiments bas au Parc de Condé nécessite une prise en charge ciblée.
- Les mutations d'un logement social à un autre sont rares, notamment en raison d'une offre de logement social globalement insuffisante sur le territoire.
- Le territoire connaît une difficulté de gestion des impayés et d'anticipation des précontentieux (Square Montmirail).
- En matière de gestion des déchets, il existe peu de discipline. La gestion des encombrants est difficile. Des véhicules abandonnés sont présents.
- Sur le plan du lien social, on note une absence d'amicale de locataires.

#### • Les enjeux

A travers ce pilier, il s'agit d'appréhender et d'améliorer le cadre de vie des habitants, le logement en premier lieu mais également les espaces verts, les pièces urbaines favorisant le lien social, les aires de jeux de qualité, la propreté, le bruit...

Pour améliorer le cadre de vie, le principal constat partagé par tous les acteurs est celui d'un nécessaire renforcement des coopérations. Cet objectif passe notamment par la mise en place de travail spécifique de terrain avec la réalisation d'un diagnostic « en marchant inter-acteurs », permettant d'approfondir les constats et de décliner à la suite quelques actions opérationnelles (actions de sensibilisation, formalisation des procédures...).

La modification des modalités de collecte des déchets constitue également un enjeu et un levier d'appui dans ce cadre (puisqu'il nécessite la mise en place d'une campagne de sensibilisation au tri des déchets).

Sur l'espace public, il s'agit de favoriser l'utilisation non conflictuelle de certains espaces publics, en favorisant le lien intergénérationnel (articulation avec le pilier cohésion sociale).

Enfin, sur le logement, l'objectif est de rénover et d'adapter les logements aux besoins nouveaux de la population notamment vis-à-vis de la frange de la population plus âgée du quartier.

## • Les orientations stratégiques

### I. Coopérer pour améliorer le cadre de vie

1. Développer la gestion sociale et urbaine partenariale pour améliorer la propreté, la tranquillité publique, et la gestion du quartier (diagnostic de terrain, formalisation de procédure, amélioration de la coordination, sensibilisation...).

- Acteurs concernés : Ville/Bailleurs/ Habitants/ Associations/ Acteurs de la prévention/ Lycée/Supermarché...

Actions	Indicateurs
Conduire une démarche de gestion urbaine de proximité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un diagnostic en marchant inter acteurs sur l'ensemble du quartier (2 fois par an), piloté alternativement par la ville et les bailleurs,</li> <li>- constituer un annuaire de ressources,</li> <li>- développer un comité technique et des groupes de travail œuvrant sur des thématiques</li> </ul> Mobiliser le conseil citoyen dans ce cadre	Nombre de diagnostics réalisés Réalisation des actions décidées
Formaliser des procédures inter-acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- gendarmerie / bailleurs sur l'enlèvement épaves et voitures ventouses</li> <li>- enseignes supermarché / Trois Moulins Habitat pour enlèvement des caddies</li> </ul>	Nombre d'épaves, voitures ventouses, caddies enlevés et restants sur le quartier
Développer des actions « Journée propreté » en associant les enfants et les écoles, rattacher cette action à la journée nationale dédiée à ce thème. Mobiliser le conseil citoyen dans ce cadre	Nombre d'actions mises en place
Organiser une campagne de communication lors du passage en collecte enterrée, avec notamment la mobilisation d'un ambassadeur du tri (utilisation du dispositif service civique par exemple). Mobiliser le conseil citoyen dans ce cadre	Mise en place de la campagne

2. Améliorer la qualité des espaces ouverts au public en facilitant le lien social et les coopérations intergénérationnelles.

Actions	Indicateurs
Réalisation d'aménagements au Parc Condé pour une meilleure appropriation collective des espaces extérieurs : rénovation des bancs, enrobés de type marelle, parcours vélo, tonte pelouse en damier ...	Réalisation du projet Nombre d'habitants concernés
Réalisation d'un projet de fleurissement des espaces en invitant les locataires à participer (support jardinage pour lien intergénérationnel)	Réalisation du projet Nombre d'habitants concernés
Développement de chantiers éducatifs à destination des jeunes (mettre en place des contreparties sur l'aide à l'obtention du permis de conduire ou au BAFA dans ce cadre) (cf. Cohésion sociale et emploi)	Nombre de jeunes bénéficiaires

## II. Rénover et adapter les logements aux besoins de la population

1. Rénover et entretenir le patrimoine (pièces humides, chaudière...).

Acteurs concernés : Bailleurs / Habitants

Actions	Indicateurs
Réalisation sur le Parc de Condé de travaux d'aménagement et de rénovation qui viseront notamment les espaces collectifs (hall, escalier, collecte, chaufferie...), mais également les logements (pièces humides...).	Aménagements prévus
Des actions de désenclavement seront également envisagées (ouverture de l'entrée de l'îlot sur l'avenue).	Nombre d'actions mises en place

2. Faciliter le maintien dans les logements des populations vieillissantes en adaptant et développant des nouveaux services

Acteurs concernés : Ville/Centre Communal d'Action Sociale/ Bailleurs/Habitants

Actions	Indicateurs
Réalisation d'aménagement et obtention d'une labellisation « Habitat Senior Service » de plusieurs logements du Parc de Condé (adaptation logement pour vieillissement et le handicap). Un partenariat Centre Communal d'Action Sociale/Trois Moulins Habitat sera développé dans ce cadre	Obtention du label

3. Développer et faciliter la mobilité résidentielle, la mixité sociale, fluidifier la gestion des impayés

Acteurs potentiellement : Ville/Centre Communal d'Action Sociale/Bailleurs/Habitants

Actions	Indicateurs
Mise en place d'une commission de prévention des impayés avec l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne	Mise en place de la commission

## Diagnostic et orientations

### « Le développement économique et l'emploi »

Acteurs concernés	Publics cibles	Dispositifs
Ville et Communauté de Communes : services emploi et jeunesse, Centre Social, Centre Communal d'Action Sociale  Conseil régional d'Ile-de-France  Maison Des Solidarités  Préfecture de Seine-et-Marne  Tous les membres du service public de l'emploi départemental : Pôle Emploi, Mission Locale, Maison pour l'Emploi  Acteurs de l'insertion : Ecole de la deuxième Chance, Etablissement Public d'Insertion de la Défense  Acteurs du numérique  Chambres de commerce et d'artisanat  Associations de prévention  Organismes de formation	Habitants en difficulté d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi  Jeunes de moins de 25 ans  Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active  Femmes  Publics relevant de la formation linguistique  Porteurs de projets	Droit commun de l'Etat, de la Ville, du Département et de la Région  Conventions interministérielles  Convention avec les bailleurs

Les difficultés d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires s'identifient à la fois par un taux de chômage élevé, mais aussi par des éventuels retraits du marché du travail d'une partie de la population (jeune ou non) qui a cessé de rechercher des offres, en l'absence d'opportunité.

Il s'agit alors d'améliorer et de multiplier les formes d'accompagnement et d'insertion dans l'emploi pour ces publics cumulant les difficultés, mais également de faciliter leur accès aux emplois du bassin (par une mise en relation avec les entreprises et les offres proposées).



### • Les atouts et les forces

- Le territoire rassemble des emplois de proximité avec près de 746 établissements (agriculture comprise), caractérisés par une forte majorité de très petites entreprises et un secteur dominé par le commerce, employant moins de 3000 emplois. Néanmoins, le territoire est fortement dépendant des pôles économiques extérieurs (Marne-la-Vallée, Meaux..) qui emploient plus des trois-quarts de sa population.
- La présence d'un réseau ferroviaire et d'infrastructures autoroutières permet une relative accessibilité vers ces pôles d'emploi : réseau SNCF (un train par demi-heure en heure de pointe), lignes bus (Transdev et STIF - mobilien).
- Les services d'accueil à l'emploi sont bien assurés et installés en relative proximité du quartier : une agence Pôle Emploi est présente et des permanences de la Mission Locale sont organisées au Centre Social. Les dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi sont donc facilement mobilisables à travers ces opérateurs.
- On note une fréquentation relativement large des jeunes du quartier des structures d'accompagnement (Mission Locale notamment), appuyés par un service d'éducateur (Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence 77), sans qu'on puisse établir avec précision si le taux de couverture est suffisant ou non (part des jeunes suivis).
- Des opérateurs d'insertion sont présents et actifs : Cellule d'Aide à la Recherche d'Emploi pour les personnes en Difficulté (CARED) notamment... mixant interventions sociales et professionnelles auprès particulièrement des publics au Revenu de Solidarité Active, avec des partenariats déjà développés avec les autres acteurs de l'emploi.
- Le territoire est couvert par une Maison de l'Emploi (Maison de l'Emploi Nord-Est 77 à Meaux) avec des ressources mobilisables notamment sur la formation, l'appui à la clause d'insertion, la mobilité et à travers un Pacte Emploi avec la Région.
- Des actions sur les métiers ou l'orientation sont présentes (semaine de l'industrie, forum alternance).
- Des actions sur la création d'entreprise axées pour partie sur l'aide au financement et à l'information (à noter la permanence de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat financée par la Maison de l'Emploi, en lien avec la Communauté de Communes du Pays Fertois : 162 Petites et Moyennes Entreprises créées sur la ville et 3 dans le Quartier Politique de la Ville).
- Trois entreprises artisanales sont présentes dans le quartier (162 à La Ferté-sous-Jouarre).

### • Les faiblesses et les risques

- Plus de 200 personnes inscrites sur le quartier à Pôle emploi, dans un contexte de hausse de +1,7 % sur la commune (815 inscrits fin mars 15). Pour comparaison :
  - o Taux de chômage départemental : 8,3%,
  - o Taux de chômage sur le bassin d'emploi de Meaux : 9,5%
  - o Taux de chômage sur le bassin d'emploi de Coulommiers : 7,7 % (source INSEE).
- La Ferté sous Jouarre fait partie des bassins d'emploi de Coulommiers et de Meaux avec une forte évolution de la précarité (Revenu de Solidarité Active et demandeurs d'emploi de longue durée).

- Le territoire « Politique de la Ville » compte 228 demandeurs d'emploi fin décembre 2014 (cat A,B,C), 156 en catégorie A soit 1/4 des demandeurs d'emploi de longue durée de la commune (cat A,B,C), pour 14 % de la population.
- Ce territoire est fortement dépendant des pôles voisins notamment de pôles économiques de proximité à l'extérieur du territoire – Meaux, Coulommiers, Marne-La-Vallée, Chelles, Pontault-Combault, Sénart – Melun, avec une grande majorité d'actifs travaillant à l'extérieur de la ville (76% des Fertois et 83% des habitants de la Communauté de Communes du Pays Fertois).
- La desserte en transport public est limitée sur les horaires décalés avec peu de transports alternatifs (covoiturage...).
- On note un relatif décalage offre / demande d'emploi avec une commune qui totalise une forte proportion d'offres dans le domaine de la construction – bâtiment – travaux publics alors que la demande d'emploi se concentre dans les métiers du nettoyage de locaux, services domestiques, magasinage / manutention, assistance auprès d'adultes, entretien espaces verts, assistantat commercial...
- Cependant, l'identification et la connaissance des publics du quartier prioritaire sont difficiles en l'absence de données précises et qualitatives.
- Des mécanismes de priorisation et de mobilisation des dispositifs en direction des habitants du quartier prioritaire sont encore à construire (Pôle Emploi, Mission Locale, Direccte, Ecole de la deuxième Chance, Etablissement Public d'Insertion de la Défense...). A titre d'exemple :
  - o Six jeunes du quartier prioritaire ont bénéficié d'un emploi d'avenir sur 27 contrats signés à La Ferté-sous-Jouarre ;
  - o Depuis octobre 2014, Pôle Emploi augmente son accompagnement intensif et particulièrement au bénéfice des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires de la ville via la modalité d'accompagnement renforcée et d'accompagnement intensif jeunes.
- Le volume d'emploi d'insertion est limité et peut être développé sur le territoire notamment avec la clause d'insertion.
- Une discrimination liée à l'âge (sénior), parfois aux origines, mais également vis-à-vis du territoire (éloignement géographique des grands bassins d'emploi de Paris) est constatée.
- Des appuis à la création d'activité sont présents mais sont peu sollicités par les habitants du quartier.

### • Les enjeux

Les actions relevant de ce pilier s'attachent tout particulièrement aux besoins des personnes cumulant le plus de difficultés en terme d'insertion professionnelle (jeunes peu ou pas diplômés, demandeurs d'emploi peu/pas qualifiés, bénéficiaires des minima sociaux,...) et peuvent se décliner en quatre objectifs stratégiques :

- Mieux connaître : Compte-tenu de l'entrée récente du territoire en politique de la ville, il existe un enjeu fort pour les acteurs de l'emploi d'identification et de suivi de la demande d'emploi du quartier.
- Lever les freins : La composition sociale du territoire prioritaire, caractérisée par la présence plus importante de populations moins diplômées, en partie dépendante de minima sociaux, connaissant souvent des problèmes cumulatifs d'accès à l'emploi, implique un travail sur les difficultés connexes à l'emploi (mobilité, parcours d'insertion, formation au numérique, éventuellement santé...) préalable à l'emploi direct.

- Mobiliser : De nombreux acteurs et outils d'accès ou d'accompagnement à l'emploi sont présents sur le territoire. L'entrée du territoire en politique de la ville nécessite une priorisation de ce public dans les dispositifs et les actions en faveur de l'emploi qui sont déployés. Il s'agit notamment dans ce cadre de se doter d'objectifs selon les priorités retenues par le comité interministériel à l'égalité des chances sur son volet emploi.
- Créer de l'activité : Enfin, dans un contexte de chômage élevé sur le territoire, l'objectif est également d'aider les personnes qui le souhaitent à créer une activité.

### • Les orientations stratégiques

#### I. Mieux connaître la demande et les besoins des habitants du quartier en matière d'emploi

1. Se doter d'un outil partagé entre les acteurs d'analyse statistique et d'observation sur la demande d'emploi du quartier

- Acteurs concernés : Maison de l'Emploi / Mission Locale / Pôle Emploi / Bailleurs / Maison Des Solidarités / Caisse d'Allocations Familiales / Cellule d'Aide à la Recherche d'Emploi pour les personnes en Difficulté

Actions	Indicateurs
Développement d'un tableau de bord « emploi quartier » à partir des données de Pôle Emploi, de la Mission Locale et éventuellement d'autres partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Bailleurs...)	Mise en place du tableau de bord actualisé par semestre
Réaliser des analyses ponctuelles plus qualitatives, à partir de ces données, sur le profil des demandeurs d'emploi	Analyses

#### II. Réduire les obstacles à l'accès à l'emploi

1. Consolider et développer les actions d'information, d'accueil et aider à l'usage du numérique

- Acteurs concernés : Etablissement Public de Coopération Intercommunale / Ville / Caisse d'Allocations Familiales / Mission Locale / Maison de l'Emploi / Pôle Emploi / Associations / Centre Social du Pays Fertois

Actions	Indicateurs
Faciliter l'accès au numérique des habitants du quartier grâce aux ateliers développés par le centre social.	Nombre d'inscrits du quartier aux ateliers
Proposer les services digitaux de Pôle Emploi les plus adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi résidents dans le quartier. Délocaliser si besoin ces services pour mieux toucher les habitants.	Nombre d'inscrits du quartier aux ateliers

2. Renforcer la mobilité par l'accès au permis de conduire, le covoiturage...

- Acteurs concernés : Etablissement Public de Coopération Intercommunale / Ville / Mission Locale / Maison de l'Emploi / Pôle Emploi / Associations / Auto-école associative / chantiers éducatifs

Actions	Indicateurs
Développer les diverses formules d'aides pour obtenir le permis de conduire et notamment par la participation des jeunes à des chantiers éducatifs (cf. cadre de vie)	Nombre de jeunes du quartier concernés
Développer des ateliers sur la mobilité, et aborder ce thème dans le cadre des ateliers socio-linguistiques au centre social.	Nombre de participants du quartier concernés
Développer des actions collectives avec des intervenants (RATP ou Marne et Morin), utilisation de l'outil informatique, mise en pratique pour se rendre sur une manifestation emploi (forum, cité des métiers...) à la Mission Locale.	Nombre d'actions

3. Développer l'offre et les parcours d'insertion, notamment grâce au recours à la clause d'insertion avec les entreprises soumissionnaires aux marchés publics à destination des habitants du quartier politique de la ville

Acteurs concernés : Bailleurs / Etablissement Public de Coopération Intercommunale / Ville / Maison de l'Emploi / Opérateurs « emploi » / Initiatives 77

Actions	Indicateurs
Prioriser la clause d'insertion dans les chantiers mis en place par les bailleurs et les autres marchés publics et autres dispositifs pour les habitants du quartier	Nombre d'heures d'insertion mobilisées
Prioriser plus largement l'offre d'insertion et les parcours d'insertion pour les habitants du quartier	Nombre de bénéficiaires du Quartier Politique de la Ville concernés

### III. Mobiliser et développer les dispositifs d'accompagnement à l'emploi et de formation

1. Renforcer les mécanismes de priorisation pour les publics du quartier dans les entrées en dispositifs d'emploi (indicateurs de progrès sur des dispositifs, actions de mobilisation, taux de financement bonifiés...).

Acteurs concernés : Mission Locale / Pôle Emploi / Direccte

Actions	Indicateurs
<p>Mobiliser l'offre de service Pôle Emploi de façon personnalisée en faveur prioritairement des habitants du quartier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les demandeurs d'emploi de longue durée et les seniors : intégrer ces personnes dans les dispositifs existants d'accompagnement renforcé</li> <li>• Activer la convention partenariale avec CAP EMPLOI (travailleurs handicapés) et la convention avec le conseil général (en cours de négociation) intégrant les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.</li> <li>• Coaching senior pour travailler la confiance en soi dans le cadre d'une recherche d'emploi intensive.</li> <li>• Accompagnement Intensif des Jeunes par Pôle emploi</li> </ul>	<p>Nombre de personnes du Quartier Politique de la Ville concernées</p> <p>-22% des Contrats Uniques d'Insertion - Contrats d'Accompagnement à l'Emploi signés sur l'Agence Pôle Emploi doit bénéficier au quartier.</p> <p>- 18% des Contrats Uniques d'Insertion - Contrat Initiative Emploi signés sur l'Agence Pôle Emploi doit bénéficier au quartier.</p>
<p>Pôle Emploi renforcera la mobilisation des emplois aidés Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement à l'Emploi/Contrat Initiative Emploi notamment le Contrat Initiative Emploi starter pour les jeunes de moins de 30ans habitant le quartier en partenariat avec la Mission Locale et le Contrat Initiative Emploi pour les demandeurs d'emploi seniors.</p>	<p>-22% des Contrats Uniques d'Insertion - Contrats d'Accompagnement à l'Emploi signés sur l'Agence Pôle Emploi doit bénéficier au quartier.</p> <p>-18% des Contrats Uniques d'Insertion-Contrats Initiative Emploi signés sur l'Agence Pôle Emploi doit bénéficier au quartier.</p> <p>Nombre de jeunes en « contrat starter »</p>
<p>La Mission Locale déploiera des moyens pour réaliser les objectifs qui seront fixés quant au développement des contrats aidés et dispositifs de droit de commun dans le quartier.</p> <p>Pour des publics non éligibles aux emplois d'avenir une mise à disposition des outils développés par la Maison de l'Emploi (coordination des dispositifs et des recrutements, mise en relation sur les offres d'emploi) sera mise en œuvre.</p>	<p>Nombre de bénéficiaires du quartier d'un contrat aidé (emploi d'avenir, stater...)</p>

2. Accompagner vers les secteurs porteurs : faciliter l'accès à la formation, à l'apprentissage, aux stages, aux actions de réorientation, notamment dans le cadre des démarches emplois/compétences (Activation de la GPEC, sensibilisation à l'alternance, à la formation ...)

☐ Acteurs concernés : Maison de l'Emploi / Mission Locale / Pôle Emploi / Chambre des Métiers et de l'Artisanat / Chambre de Commerces et de l'Industrie / Associations / Ecole de la deuxième Chance / Etablissement Public d'Insertion de la Défense /Région

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>
Valoriser grâce à Pôle Emploi les candidatures des résidents du quartier auprès des entreprises : méthode de recrutement par simulation, promotion de candidats, alternance, contrats aidés, immersion professionnelle	Nombre de demandeurs d'emploi du quartier concernés
Développer avec la Mission Locale des actions collectives auprès de collégiens et des jeunes désireux d'accéder à une formation en apprentissage.  Informier les bénéficiaires potentiels dans ce cadre	Nombre de collégiens et de jeunes et du quartier concernés
Promouvoir le parrainage auprès des entrepreneurs locaux et les inscrire dans le dispositif pour permettre aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi	Nombre de jeunes du quartier concernés
Permettre à 6 jeunes de la Mission locale de partir à l'étranger pour une immersion linguistique et culturelle et une immersion en entreprise (stage de 8 semaines).	Nombre de jeunes du quartier concernés

#### **IV. Faciliter le développement d'activité par les habitants du quartier**

1. Développer des actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement sur la création d'activité – avec une attention particulière aux publics féminins

Acteurs concernés : Service développement économique / Pôle Emploi / Mission Locale /Chambres consulaires / Associations.

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs</b>
Etudier l'opportunité de développer le dispositif CitésLab sur plusieurs sites (avec d'autres territoires et en lien avec Afile 77) qui pourrait intervenir ponctuellement sur le quartier.	Réalisation de l'action
Mobiliser l'offre de prestations de Pôle emploi (création d'activité) en direction des publics du quartier	Nombre de personnes du Quartier « Politique de la Ville » concernées
Développer avec l'appui des chambres consulaires des séquences d'information en matière de création d'entreprise dédiées au public du quartier	Nombre de personnes du Quartier « Politique de la Ville » concernées

## Les axes transversaux

### I - La jeunesse

- Les dispositifs emploi en direction des jeunes sont à prioriser (emploi d'avenir, parrainage, service civique...) (cf. pilier emploi).
- Les actions de découverte et de connaissance des activités économiques du territoire sont à promouvoir (cf. pilier emploi).
- L'accès aux dispositifs de deuxième chance et à l'apprentissage doit être facilité (cf. pilier emploi).
- La réussite scolaire notamment par la mise en place d'un relais « aide aux devoirs » (cf. pilier cohésion sociale).
- Les exemples de parcours de réussite issus du quartier sont à valoriser (cf. pilier cohésion sociale).
- Des actions de prévention de la santé notamment auprès des jeunes sont à promouvoir (cf. pilier cohésion sociale).
- La fréquentation des équipements et services culturels, sportifs et de loisirs par les jeunes des quartiers prioritaires est à renforcer (cf. pilier cohésion sociale).
- Le lien intergénérationnel et les espaces dédiés à la jeunesse sont à développer (cf. pilier cadre de vie).

### II - La lutte contre les discriminations

- Les préjugés doivent être déconstruits, notamment en multipliant les rencontres entre jeunes et entreprises, et en développant le parrainage (cf. pilier emploi).
- Les modes de recrutement non-discriminants doivent être développés (cf. pilier emploi).
- Les victimes potentielles de discrimination doivent être mieux informées, les facteurs de risque réduits, notamment par un partenariat avec le défenseur des droits.
- L'image du quartier doit être améliorée et la stigmatisation évitée (cf. piliers emploi, cohésion et cadre de vie).

### III - L'égalité femme/homme

- Les femmes doivent être mieux informées sur les dispositifs de création d'activité (cf. pilier emploi).
- Des actions et des partenariats en faveur du « marrainage » avec des femmes cadres sont à développer (cf. pilier emploi).
- Des actions de prévention relatives aux violences faites aux femmes ou aux violences intra-familiales, sont à développer en lien avec la Maison Des Solidarités et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (cf. pilier cadre de vie).
- La mixité dans le sport doit être favorisée (cf. pilier cohésion sociale).
- De façon transversale, la notion d'égalité filles/garçons dans les projets sociaux et pédagogiques est à intégrer.

#### **IV - Les valeurs de la République et la Citoyenneté**

- L'accès aux droits et aux services doit être favorisé (cf. pilier cohésion sociale).
- L'engagement citoyen et le bénévolat sont à valoriser (cf. tous piliers).
- Le lien intergénérationnel et les espaces de rencontre doivent être développés (cf. piliers cohésion sociale et cadre de vie).
- Des actions de citoyenneté, notamment en lien avec les lieux et les symboles de la République, doivent être développées.
- L'école de la citoyenneté.



## Signatures

<p>La Préfecture Le Préfet</p>  <p>Jean-Luc MARX</p>	<p>La Mairie de La Ferté-sous-Jouarre Le Maire</p> 
<p>La Communauté de Communes du Pays Fertois Le Président</p> 	<p>Le Conseil Régional d'Ile-de-France Le Président</p> 
<p>Le Procureur de la République</p> 	<p>L'Éducation Nationale L'Inspectrice d'académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne</p> 
<p>L'Agence Régionale de Santé d'Ile de France Le Délégué Territorial adjoint</p>  <p>Nicolas DROUART</p>	<p>La Caisse des Dépôts et Consignations d'Ile-de-France Le Directeur Régional</p> 
<p>Le Conseil Départemental de Seine et Marne Le Président</p> 	<p>La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne Le Président du Conseil d'Administration</p> 
<p>La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne Directrice adjointe des Prestations du développement sur le territoire</p>  <p>Catherine CHALMINE</p>	<p>La Chambre de Commerce et de l'Industrie Le Président</p> 
<p>La Chambre des Métiers et de l'Artisanat La Présidente</p> 	<p>Le Pôle Emploi P/b Le Directeur Départemental 77 &amp; 91</p> 
<p>L'Office Public de l'Habitat 77 Le Directeur Général</p> 	<p>Trois Moulins Habitat Le Directeur Général</p> <p>E. DOS SANTOS</p> 